



## Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP)

### Classe de seconde Accompagnement Soins et Services à la Personne (2 ASSP A)

Les périodes de formation en milieu professionnel sont obligatoires pour l'obtention du baccalauréat.

Vous devez commencer les recherches de lieux de PFMP pendant les vacances scolaires et faire compléter le coupon réponse joint (à apporter à la rentrée)

PFMP	Dates	Lieux de PFMP
<b>1</b>	Lundi 8 janvier au vendredi 26 janvier 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablissements de santé dont établissements de rééducation fonctionnelle, de réadaptation</li> <li>- Structures médico-sociales accueillant des personnes en situation de handicap (adultes ou enfants) ou des personnes âgées</li> <li>- Services de soins ou d'aide à domicile</li> </ul>
<b>2</b>	Lundi 20 mai au vendredi 7 juin 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structures d'accueil collectif de la petite enfance</li> <li>- Ecole maternelle</li> <li>- Accueil périscolaire</li> </ul>

Classe et période	Objectifs de PFMP
<b>Classe de Seconde</b> PFMP n°1 Selon le milieu professionnel	<b>Découvrir le milieu professionnel</b>  <b>Participer à des activités simples (en fonction du lieu de PFMP, des usagers...)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'animation : participer aux activités d'éveil, de jeu, de maintien de l'autonomie</li> <li>• Les soins d'hygiène et de confort simple : aider à l'habillage, à la toilette, au déplacement</li> <li>• Le service des repas et des collations</li> <li>• L'entretien des locaux</li> </ul>
<b>Classe de Seconde</b> PFMP n°2 Selon le milieu professionnel	<b>Mettre en œuvre des activités (en fonction du lieu de PFMP, des usagers...)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'animation : s'impliquer dans les activités d'éveil, de jeu, de maintien de l'autonomie...</li> <li>• Les soins d'hygiène et de confort simple : aider à l'habillage, à la toilette, au déplacement...</li> <li>• Le service des repas et des collations</li> <li>• L'entretien des locaux</li> </ul>